

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-483** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* ». L'objet de ce règlement vise à incorporer un article permettant de reconnaître un droit aux terrasses approuvées lors des années précédentes.
- le règlement **AO-484** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* ». L'objet de ce règlement vise à amender la refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont et plus particulièrement :
 - Modification de la disposition concernant l'endroit où le permis de stationnement journalier doit être affiché;
 - Ajout visant la possibilité d'obtenir sans frais d'un maximum de deux (2) permis journaliers par jour pour les proches aidant de quatre (4) résidences pour personnes âgées sises sur le territoire de l'arrondissement;
 - Ajout d'une définition de «proche aidant»;
 - Réduction des frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement mensuel pour les ménages à faible revenu;
 - Déplacement de la date de renouvellement des permis annuels pour les résidents au 1^{er} octobre;
 - Modification de la tarification selon la date de l'émission des permis de stationnement annuels.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 2 avril 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

